

DES LOGEMENTS ADAPTES

21 logements de type F2 ou F3 de 50 et 70 m² équipés :

- d'une cuisine équipée
- d'une salle de bain à l'italienne
- d'un grand espace de vie : séjour et cuisine ouverts
- d'une terrasse

En option :

- un garage
- une grande salle de réception disponible sur réservation

Tous les logements sont construits dans les normes d'accessibilité pour personne à mobilité réduite et de bâtiment basse consommation pour réduire l'impact des charges d'énergie.

Ils ouvrent droit à l'Aide au Logement selon les conditions de la CAF.

Les logements se trouvent à proximité du centre ville : écoles, mairie, commerces.

DESTINES A

- Toutes personnes en situation de handicap souhaitant vivre seule, en couple, avec un membre de sa famille ou souhaitant vivre en colocation ,
- Ayant une notification d'orientation vers un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- En fonction des disponibilités, ces logements peuvent être loués à toute autre personne.

DES PRESTATIONS

Vous pouvez bénéficier en option de services à la carte :

- Un accompagnement individualisé par le SAVS renforcé
- Une restauration collective
- Des animations
- L'entretien du linge
- La présence de surveillants de nuit
- De la vidéo-surveillance sur site à l'extérieur

Le service SAVS renforcé

Ce service social spécialisé pour les personnes en situation de handicap apporte écoute, information, conseil et un accompagnement personnalisé.

Il constitue une alternative à la vie en institution.

Sa mission est d'apporter l'aide, l'accompagnement nécessaire pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre en autonomie, en sécurité et aussi de promouvoir leur inclusion sociale.

Accompagnement individuel du projet de vie

L'accompagnement vise l'apprentissage ou le maintien de l'autonomie et concerne les domaines suivants :

- Gestion du quotidien : alimentation, courses, ménage
- Démarches liées à la santé

- Démarches administratives et budgétaires
- Appropriation de son logement, des espaces collectifs
- Participation à des activités de loisir
- Recherche d'un emploi adapté
- Soutien à la parentalité
- Coordination avec les partenaires

Chaque personne bénéficie d'un projet personnalisé adapté, fruit d'une réflexion menée en commun, entre la personne, l'équipe d'accompagnement, son représentant légal et/ou sa famille.

Accompagnement collectif pour créer du lien, partager et sortir

Le SAVS renforcé propose aussi des temps collectifs, visant à rompre l'isolement, participer à la vie sociale et favoriser l'inclusion dans la citoyenneté.

Il accompagne les personnes vers l'ensemble des services offerts par la collectivité.



L'accompagnement SAVS renforcé est gratuit.
Il est formalisé par un projet individualisé.